

REPUBLICHE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
-----  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 04 octobre 2021

**N° 219/10/2021 : ASSOCIATION AMORCE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEMENTAIRE  
DU GRAND MONTAUBAN**

*L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 04 octobre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 septembre 2021.*

**Présents Titulaires** : 40

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel de LABRIOLLE, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILON, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECON, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir** : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Jean-Pierre FOISSAC, Marie-Agnès DETAILLEUR à Marie-Claude BERLY, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Khalid LAABID, Christian MOULIS à Paul GRAND, Claudine PEIRONE à Nadine BON, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

AMORCE est une « association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat ».

L'association accompagne et représente les collectivités et les acteurs locaux dans ces thématiques.

Cette association loi 1901 est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectif d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires.

Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux, de chaleur ou d'énergie.

Par délibération n°101 du 9 juillet 2020, les représentants du Grand Montauban ont été élus au sein des instances de l'association AMORCE :

Titulaire : Marie-Claude BERLY  
Suppléant : Michel WEILL

Vu le courrier de Monsieur Michel WEILL en date du 27 septembre 2021 notifiant son souhait de ne plus être représentant suppléant du Grand Montauban au sein de l'association AMORCE,

Il convient de pourvoir à la désignation d'un représentant suppléant, en remplacement de Monsieur Michel WEILL.

Vu la délibération en date du 4 octobre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 27 septembre 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- après appel à candidature, procéder à l'élection d'un représentant suppléant du Grand Montauban au sein de l'association AMORCE, en remplacement de Monsieur Michel WEILL.

Est candidat : Monsieur Jean-Pierre FOISSAC

Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide :

- d'élire Jean-Pierre FOISSAC représentant suppléant du Grand Montauban au sein de l'association AMORCE,  
- dire que les représentants du Grand Montauban au sein de l'association AMORCE sont les suivants :

- Titulaire : Marie-Claude BERLY
- Suppléant : Jean-Pierre FOISSAC

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**05 OCT. 2021**

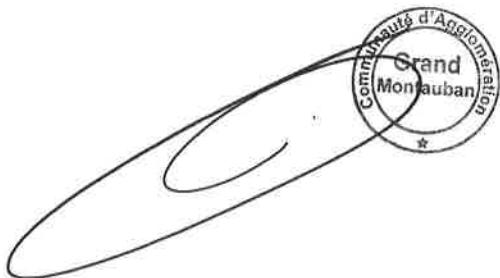
De sa publication et/ou affichage le :

**05 OCT. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 04 octobre 2021

Le Président,  
Thierry DEVILLE

  
A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry Deville", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté d'Agglomération" at the top and "Grand Montauban" in the center, with a small star at the bottom right.

